



Déclaration liminaire CAPN du 17 mars 2015

Nous aborderons quatre sujets dans nos propos : les deux premiers concernent la gestion des ressources humaines. Les deux suivants interrogent sur l'aboutissement de décisions prises en début de quinquennat d'une part et la nécessité d'activer une démarche issue du chantier métier directeur d'école d'autre part.

Une semaine que les résultats du mouvement interdépartemental sont tombés, une semaine que l'espoir de quasiment 13 000 enseignants du 1^{er} degré s'est éteint. Avec une chute de 1,5 point du taux de satisfaction comparé à celui de l'an passé, cette année est remarquable par ce niveau rarement atteint. Derrière ces chiffres, réaliser leur projet devient pour certains enseignants un lointain horizon inaccessible : plus de 160 collègues en situation de rapprochement de conjoint avec au moins 4 ans de séparation n'ont obtenu aucun de leurs vœux. Quant aux collègues en situation de handicap, 18 d'entre eux ayant eu une bonification de 800 points restent non-satisfaits.

Ces résultats confortent la demande du SE-Unsa d'avoir, au niveau ministériel, une phase de concertation sur le fonctionnement du dispositif. Dans cette période de création de postes, équilibrer mobilité géographique et recrutement doit être une priorité pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent de nombreux collègues. De plus, le SE-Unsa renouvelle sa demande quant à la communication des calibrages départementaux avant le début des opérations.

Concernant la communication des résultats, nous dénonçons l'annonce aux collègues par l'administration avant même que les représentants du personnel ne soient informés (certains collègues ont eu connaissance des résultats à la première heure, c'est-à-dire minuit). L'incompréhension des participants est grande, et le manque d'éléments à leur communiquer dès réception de leur résultat les fait douter de la transparence du système. Par ailleurs, dans certains départements, la semaine précédant les résultats, les collègues ont eu accès, via I-Prof, à l'espace dédié au mouvement intra-département qu'ils obtiennent. Nous réitérons donc notre demande d'être destinataires des résultats avant que ceux-ci ne soient envoyés aux participants afin d'assurer pleinement notre responsabilité de représentants du personnel et d'honorer la confiance que les collègues nous portent.

Venons-en maintenant aux pratiques dans les départements quant à l'octroi des temps partiels. Les circulaires montrent des disparités importantes mais une tendance ressort clairement : le temps partiel sur autorisation tend à disparaître ou bien est soumis à des contraintes de plus en plus prégnantes comme la raison de la demande ou le type de poste occupé. Bien souvent, la nouvelle organisation du temps scolaire est aussi mise en avant comme motif de refus. Pourquoi ce qui est possible à certains endroits ne l'est-il pas ailleurs ? Il semblerait qu'une organisation du service compatible avec la demande ne soit pas toujours recherchée. Une consigne ministérielle pourrait faire évoluer les comportements, en écho aux récents propos de Najat Vallaud-Belkacem au sujet de la

gestion des personnels à l'Éducation nationale : « il reste beaucoup de choses à perfectionner ». Satisfaits de voir que notre ministre est consciente de la problématique de la gestion des ressources humaines au sein de son ministère, nous aimerions que des solutions soient recherchées et trouvées pour qu'enfin les enseignants puissent sereinement concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Concernant l'aboutissement de décisions prises au début du quinquennat, la nouvelle note de service sur la hors classe vient de paraître. Pour le SE-Unsa, il ne s'agit pas d'une fin en soi et cette CAPN est l'occasion de rappeler que les perspectives sur la revalorisation annoncées en début de mandature sont attendues par la profession. L'augmentation du ratio de passage à la hors classe doit continuer pour atteindre les 7%. Le montant de l'ISAE doit progresser encore pour rejoindre les 1200 € revendiqués depuis toujours par le SE-Unsa. A quand l'échéancier de ces rendez-vous ?

Enfin, après la publication de la circulaire nationale sur la simplification des tâches des directeurs en octobre, des groupes de travail départementaux s'organisent çà et là sur ce dossier. Pour certains, des conclusions ont déjà vu le jour, pour d'autres, ces réunions ne se sont pas encore tenues, voire ne sont pas même programmées. L'échéance de la production de protocoles académiques à ce sujet approche. Le SE-Unsa agit dans les départements pour que des échanges aient lieu mais cela n'est pas toujours effectif. Un rappel ministériel serait un moyen de rendre faisable la rédaction de l'ensemble des protocoles académiques avant la fin de l'année scolaire.

A travers ces quelques exemples, ressortent des difficultés douloureusement vécues sur le terrain. Alors que la loi sur la Refondation de l'école annonçait clairement la priorité au primaire, les effets concrets ne se font que peu ressentir dans les écoles. Les enseignants perdent espoir. Certes la refonte des programmes est en route mais il est temps de montrer aux enseignants toute la reconnaissance qui leur est due en activant l'ensemble des leviers relatifs à la gestion des ressources humaines.